Québec

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader,

J'ai pris connaissance de la pétition présentée à l'Assemblée nationale le 3 février 2022 par la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue pour faire arrêter l'utilisation du bromadiolone au Québec, notamment sur les sites de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Considérant les impacts potentiels de la bromadiolone sur la faune, il va de soi que l'utilisation de ce poison pour le contrôle des rongeurs et d'autres animaux sur certains sites n'est pas souhaitable, d'autant plus qu'il existe des méthodes alternatives de contrôle des rongeurs misant sur des répulsifs non toxiques ou encore sur l'utilisation de pièges de capture mortels.

La Sépaq a déjà publiquement indiqué avoir pris la décision de ne plus utiliser la bromadiolone pour le contrôle des rongeurs, et qu'elle s'appuiera plutôt sur des méthodes sans risque pour la chaîne alimentaire. D'ailleurs, la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue a déjà manifesté son approbation de la décision de la Sépaq.

Par ailleurs, il faut souligner que l'utilisation des pesticides est encadrée par la Loi sur les pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3) et ses règlements d'application, laquelle relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

PIERRE DUFOUR

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4872
www.mffp.gouv.qc.ca